

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2018

Excusé ( e ) s : Marie BOUFFAUT, Luc MAHO, Yann CHAUVIRE

Absente : Aorélian LE BOT

Le procès verbal de la séance du 20 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

## I – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

### • NOUVELLE SALLE DES FETES

Suite à la dernière réunion du conseil municipal et aux modifications demandées pour les aménagements extérieurs, les nouveaux plans ne sont pas parvenus.

Un relevé topographique complémentaire a été demandé pour un coût de 1 250 € HT. En effet, le premier relevé ne prenait pas en compte l'extension des réseaux EU et EP depuis la Rue de l'étang.

Mme le Maire interroge l'assemblée sur la réalisation de la voie reliant la future salle vers la Rue de l'étang. Les élus souhaitent qu'une étude relative aux coûts des travaux soit réalisée avant une prise de décision.

Concernant le chauffage, une réunion de travail s'est déroulée le 26 avril dernier avec Monsieur PERESSE du BET GUEGEN- PERENNOU et Monsieur CHAMPOT et Monsieur LE HELLEY du Pays de Pontivy.

Une étude comparative entre la géothermie et l'aérothermie est remise aux élus.

Extraits :

il est possible d'espérer les coûts d'investissement suivant :

Poste de dépenses (€ HT)	Géothermie	Aérothermie
Pompe à chaleur	50 000 €	55 000 €
Forage	60 000 €	-
Chaudière gaz	18 000 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 000 €</b>	<b>73 000 €</b>

### Temps de retour

En reprenant, ces montants d'investissements, la rentabilité économique est la suivante

Système	Géothermie	Aérothermie
Investissement	128 000 €	73 000 €
Subventions	38 000 €	- €
Reste à charge	90 000 €	73 000 €
Surcoût d'investissement	+ 17 000 €	
Coût fonctionnement	8 200 €	12 200 €
Economie annuelle	4 000 €	- €
Temps de retour brut	4-5 ans	

Le surcoût d'investissement lié à la mise en place d'une solution géothermique sera vite rapidement amorti par l'économie de fonctionnement réalisée. De plus, cette solution apportera un confort d'utilisation à la commune lié à une maintenance réduite par rapport à un système en aérothermie.

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le choix d'un système de chauffage par géothermie.**

• **MISE EN ACCESSIBILITE ECOLE - SANITAIRES PUBLICS**

La première réunion de chantier s'est déroulée en mairie le mercredi 16 mai dernier en présence des entreprises des architectes et des élus. A partir du lundi 4 juin 2018, les services techniques démarreront la démolition des sanitaires extérieurs. L'entreprise SATEM (Gros œuvre) interviendra à partir du lundi 11 juin.

Les services techniques déménageront la classe des CM le mercredi 30 mai. Un mot d'information va être distribué aux familles. La cour du haut sera condamnée pendant les travaux mais sera rendue accessible pour la kermesse le 17 juin prochain.

Les réunions de chantier sont programmées le mercredi à 16 h30. La prochaine aura lieu le 13 juin.

• **PROGRAMME DE VOIRIE 2018**

Pour rappel, 35 000 € sont inscrits en investissement et 15 000 € en fonctionnement. Suite aux commissions d'appel d'offres du 27 avril et 4 mai, c'est l'entreprise PIGEON qui est retenue pour un montant HT de 46 458,90 € ( mini 35 500,00 € - maxi 57 000,00 € )

La date de démarrage des travaux n'est à ce jour pas fixée.

• **REFLEXION NOUVEAU LOTISSEMENT**

Mme le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, les élus ont renoncé au projet de lotissement d'habitations au lieu-dit Le Sence et avaient alors avancé l'idée de création d'un lotissement dans la zone AU située entre la rue de Guern et la Rue de Bellevue. Depuis, Mme le Maire a rencontré les propriétaires des deux parcelles qui sont favorables à la vente.

**Le conseil municipal se prononce favorablement à l'acquisition des deux parcelles ZI 62 et YZ 69, d'une superficie totale de 20 617 m<sup>2</sup>.**

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée auprès de plusieurs cabinets, avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 8 juin 2018. L'objectif est principalement de déposer le dossier de demande de subventions auprès du conseil Départemental à la mi-août.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que ce projet d'aménagement implique la création d'un budget annexe supplémentaire. Elle précise qu'il est nécessaire pour gérer les stocks de créer un budget annexe, rattaché au budget principal de la commune. Ce budget sera soumis à la TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de retirer la délibération N° 20/2018, du 23 mars 2018 portant sur la création d'un budget annexe pour la création d'un lotissement au lieu-dit Le Sence,

-d'**autoriser** la création d'un budget annexe pour l'opération d'aménagement d'un lotissement sur les parcelles situées entre la Rue de Guern et la Rue de Bellevue,

de voter ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement équilibrée à	150 800,00 €uros
- Section d'investissement équilibrée à	150 800,00 €uros

Madame le Maire fait également part au conseil municipal qu'elle a reçu un courrier du notaire représentant Monsieur et Madame LE BELLER informant qu'ils sont vendeurs de la parcelle ZI 35 d'une superficie de 6 950 m2. Les élus décident de reporter leur décision à la réunion du 29 juin prochain.

## **II-PONTIVY COMMUNAUTE**

- **TRAVAUX NOUVELLE STATION D EPURATION**

Des photos de l'avancement du chantier sont projetées à l'assemblée. Le gros œuvre est quasiment achevé .La construction du bâtiment d'exploitation devrait démarrer sous peu.

Une visite de chantier se déroulera le 6 juin prochain avec la commission eau et assainissement de Pontivy Communauté.

- **PLUI**

Le dernier COPIL du 15 mai n'a pas permis d'aborder tous les points prévus à l'ordre du jour. Un COPIL complémentaire est programmé le mercredi 6 juin prochain.

Une carte du zonage mise à jour est présentée aux élus.

Un travail a été réalisé avec deux agriculteurs concernant le zonage agricole (A et A2).

Lors de la dernière réunion, l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), le cabinet BIOTOPE, après un passage sur le terrain avait fait part d'un avis défavorable à l'urbanisation de la zone située Rue du Petit Bois. Après concertation avec les bureaux d'études G2C et BIOTOPE et avec Pontivy Communauté, BIOTOPE a revu sa position et préconise désormais l'aménagement d'une coulée dans la zone sans interdire son urbanisation.

Le périmètre de centralité du centre-bourg est présenté aux élus : avis favorable.

- **ORDURES MENAGERES**

Depuis la dernière réunion, le dispositif des colonnes semi\*enterrées a été présenté à l'ensemble des communes de Pontivy Communauté. Beaucoup ont montré leur intérêt pour ce projet. Pour le moment, les crédits ne sont pas inscrits au budget de Pontivy Communauté qui prend 85 % du coût à sa charge. Une commission municipale se réunira prochainement pour réfléchir à d'éventuelles implantations des points de collecte.

## **III-AFFAIRES DIVERSES**

- **MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES- TARIFICATION**

Suite à la mise en place du réseau « Guernaude » entre les médiathèques de Guern, Malguénac et Le Sourn, il convient d'harmoniser les tarifs sur l'ensemble des 3 communes.

Après consultation de l'ensemble des acteurs du réseau, il est proposé les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

Abonnement individuel Livres- CD -DVD	10€ / an / famille
	Gratuit pour les - 25 ans

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- fixe, tels qu'indiqués ci-dessus les tarifs de la médiathèque, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le règlement élaboré par les responsables des trois médiathèques est distribué aux élus. Une plaquette de présentation du réseau a également été élaborée, elle sera transmise par mail aux élus.

- **RESSOURCES HUMAINES**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur PERES , agent des services techniques lui a fait part de son souhait de devenir pompier-volontaire. Après un cycle de formation à effectuer , il sera affecté à la caserne de Pontivy,

Mme LE MENE , qui a remplacé Mme LE DIZEC au restaurant scolaire a fait part aux élus de son souhait de passer un CAP petite enfance par Locminé formation à compter de la rentrée scolaire prochaine. Elle recherche donc un employeur pour effectuer son stage avec un recrutement en contrat aidé. Renseignements pris auprès de Pôle Emploi à Pontivy, elle ne répondrait pas aux critères pour bénéficier d'un contrat aidé. Elle serait en revanche susceptible de répondre aux critères pour l'Agence CAP EMPLOI. Nous sommes dans l'attente d'un retour de leur part.

Mme le MENE pourrait répondre à la demande de l'école publique de création d'un poste supplémentaire en grande section.

- **COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ANIMATION ET COMMUNICATION**

Les commissions se sont réunies le mardi 22 mai dernier à la médiathèque.

**Mensuel** : Changement de décoration sur la 1<sup>ère</sup> page

300 exemplaires étaient imprimés jusqu'à maintenant, ce chiffre va être ramené à 200 exemplaires.

Le nombre d'adressage par mail augmente.

Un bulletin plus conséquent sera édité en décembre.

**Retours balade contée du 22 avril dernier** : 120 à 130 participants, les retours sont positifs. La manifestation sera renouvelée l'année prochaine. Regret de la non-parution de la manifestation dans le Pontivy Journal malgré le point presse organisé par la commune.

**Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918** : beaucoup d'idées ont été lancées par les membres de la commission. : décoration de la place, diffusion de musique dans le bourg, diffusion d'un diaporama de photos de l'époque sur la mur de l'église..

Par ailleurs, les anciens combattants ont demandé s'il était possible de restaurer le drapeau de 14-18. Après demande de devis, il s'avère que la restauration est aussi coûteuse que l'achat.

Association des élèves des deux écoles : une réunion de préparation sera programmée avant la fin de l'année scolaire avec la direction des deux écoles.

**Création d'une association de handball** : Monsieur Dominique LE CORRONC du Club de HANDBALL Pontivy-Cléguérec a sollicité la commune pour la création d'une association de handball à Malguénac suite aux retours positifs des TAP. Des séances seraient proposées pour les enfants de 3 à 10 ans. **Avis favorable du conseil municipal.**

**Manifestation office du tourisme** : un week-end patrimoine sera proposé les samedi 16 et dimanche 17 juin sur le thème de l'animal et l'homme à Malguénac avec un parcours d'environ 2 heures entre le Bourg et Botcouric.

- **TRANSFERT D'ABRIBUS**

Madame le Maire rappelle que par délibération du 23 juin 2017, le conseil municipal a accepté le transfert de propriété de l'abribus départemental situé Rue de l'église.

Toutes les formalités de transfert ayant été effectuées, il est désormais proposé au conseil municipal de transférer la propriété de cet abribus à Pontivy Communauté,

La proposition du transfert vers Pontivy Communauté n'a pas été présentée au conseil communautaire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide**

**-de proposer le transfert de propriété à titre gratuit de l'abribus communal situé Rue de l'église à Pontivy Communauté**

**-D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.**

*Le devis pour déplacer l'abribus de la place de l'église à la rue Saint Nicolas s'élève à 1 850 € HT.*

- **PARK GISTINENN - LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE -CONVENTION AVEC ENEDIS**

Madame le Maire, informe le conseil municipal que lors de la création du lotissement Park Gistinenn , une ligne électrique HT de 20 KVOLTS a été enterrée.

Une convention de servitudes a été signée le 26 novembre 2008 entre ENEDIS et la commune.

Cette convention a été enregistrée au service de la publicité foncière, mais n'a pas été publiée. Sur demande et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser

administrativement et juridiquement la situation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

-d' autoriser Mme le Maire à signer la convention de servitudes pour le passage la ligne électrique souterraine HT sur la parcelle ZL 64, propriété de la commune,

-d' autoriser Mme la Maire à signer l'acte authentique,

#### **IV -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION**

✚ Demande des ajoncs d'or d'installer un grillage au terrain de foot (route de Cléguérec) pour éviter la perte de ballons.

✚ Signalement d'un dépôt sauvage d'ordures sur un terrain vers la voie romaine.